



comment m'aider pour un non respect d'un défunt

Par **elviraxena**, le **15/03/2019** à **08:22**

bonjour,la situation est que mon père est décédé en date du 25/02/2019 celui ci était suivi par une mesure de tutelle en alsace,ce service m'on fait parvenir un courrier émis de leur part en la date du 01/03/2019 que j'ai reçu le 05/03/2019 m'avertissant le décès de ce dernier.le centre des tutelles m'ont renvoyer un autre courrier en recommander émis de leur part datant du 04/03/1971 qui s'avère etre le meme courrier que celui daté du 01/03/2019 que je reçois en date du 07/03/2019..mon père était en milieu hospitalier de soin suivit par une tutelle pour ses gestions personnelles,,j'appelle immédiatement le centre hospitalier ainsi que les services de tutelles,ne comprenant pas pourquoi ne pas avoir été prévenu en heure et temps du décès les services de tutelles décident de eux meme de faire le nécessaire si je n'intervient pas en date du 08/03/2019..pour moi il était hors de question de ne pas réagir pour le respect du défunt et dans de bonnes mesures le concernant..qui pourraient m'expliquer pourquoi ne pas m'avoir prévenu aussitot de la date de décès ? du 25/02/2019 au 05/03/2019 pas averti par qui que ce soit.Calculer les jours du décès de mon père.inadmissible!!!!!! celui ci est rester en chambre mortuaire 13 jours;ce qui a engendrer des frais journaliers conséquents,on ne m'a laissé q'une journée pour tout gérer 'pour tout penser,et agir ,vivant à plus de 3 heures de route dans une autre région, Pompes funèbres,administration,des allers retour d'une région à l'autre et j'en passeune fois fait de par moi meme le choix et contrat des obsèques de mon père ,celui ci a été incinéré que en date du 14/03/1971.comment est ce possible de laisser un défunt en chambre mortuaire depuis le 25/02/2019 au 14/03/2019,? je me bataille pour ses droits et son respect en temps que etre humain...que font ils les services de tutelles à part faire payer à un défunt sa chambre mortuaire et etre correct envers nous la famille?,j'appelle ça dépouiller une personne de ces biens et dans quelles conditions? y aurait il une personne si je suis lue qui pourrait m'aider à me faire diriger par de bons avis??m'aider pour ce qui est démarches et droit?? pour essayer de réparer leur vice le service des tutelles me font croire qu'il m'ont laisser un message et appeler à plusieurs reprises ,,ce qui est totalement faut puisque je n'avais pas de ligne téléphonique fixe ,,bien évidemment à les écouter c'est la faute d'un collègue qui s'est mal expliquer par courrier ou c'est la faute de frappe du courrier ect....qui pourrait m'aider et me dirriger ,,vous remerciant de prendre le temps de me lire et de comprendre que ça été une souffrance de vivre cette épreuve,cordialement

,

Par **youris**, le **15/03/2019** à **10:03**

Bonjour,

vous devez saisir le juge des tutelles qui s'occupait de votre père avec éventuellement l'aide d'un avocat.

salutations

Par **elviraxena**, le **15/03/2019** à **10:40**

merci à vous